

## Délibération n° 2024-121

### Projet de classe prépa Talents au concours de l'ENM

*Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 5 décembre 2024, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,*

Vu le livre VII du code de l'Éducation,  
Vu les statuts de l'université des Antilles,  
Vu la délibération n° 2024-57 du conseil académique du 26 novembre 2024,

#### **A délibéré :**

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université soumet le projet de création d'une classe prépa Talents au concours de l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM) au vote des membres du conseil d'administration.

#### **Résultat du vote :**

Membres en exercice : 30	Pour : 25
Membres présents et représentés : 25	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

**Le projet de Classe Prépa Talents au concours de l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM), conformément à l'annexe, est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Pointe-à-Pitre, le 6 décembre 2024

Le Président de l'université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY

#### **Modalités de recours contre la présente délibération :**

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



**Dossier**

**Projet de Classe prépa Talents au  
concours de l'Ecole Nationale de  
la Magistrature  
(ENM)**

***Université des Antilles***

I

**Pourquoi une classe prépa Talents à  
l'ENM à l'université des Antilles ?**

## **I-L'université des Antilles possède des atouts indéniables pour créer une classe prépa Talents au concours de l'ENM**

Une classe prépa Talents implantée à l'université des Antilles se justifie au regard du contexte géographique, social et académique.

### **A-Un contexte géographique propice**

Actuellement, il n'existe aucune classe Prépa Talent destinée au concours de l'ENM, à l'université des Antilles. Précisément, une telle classe au sein de l'université des Antilles aurait un rayon d'action dans la zone Caraïbe.

La création d'une classe prépa Talents favoriserait la diversité des recrutements pour devenir magistrat. Le vivier d'étudiants serait ainsi large et concernerait l'université des Antilles, sur ses deux pôles à savoir la Guadeloupe et Martinique, mais également l'université de la Guyane.

L'éloignement géographique des étudiants de la zone Caraïbe des Universités hexagonales offrant une classe prépa Talent est indéniable. Ainsi, de brillants étudiants hésitent à quitter la zone Caraïbe pour aller dans l'hexagone préparer le concours pour l'ENM.

Cette donnée a des conséquences évidentes sur la diversité des étudiants qui préparent et passent le concours de l'ENM. Précisément, l'accès à l'ENM est, de fait, quasiment fermé aux étudiants de l'Outre-Mer et notamment à ceux qui pourraient être sélectionnés dans une classe prépa-Talent sur le fondement à la fois de l'excellence de leur parcours et de critères sociaux.

### **B-Un contexte social spécifique**

13 390 étudiants étaient inscrits à l'université des Antilles en 2023-2024 :

- 7 773 sur le pôle Guadeloupe,
- 5 617 sur le pôle Martinique.

La filière Droit, de la Licence 1 au Master 2, compte **1 115** étudiants (soit 666 en Guadeloupe et 449 en Martinique).

La filière Science politique, de la Licence 1 au Master 2, compte **231** étudiants (soit 141 en Guadeloupe et 90 en Martinique).

Il est important de noter que le pourcentage d'étudiants boursiers en Droit et en Science politique est élevé : **plus de 60 % en Guadeloupe et plus de 50 % en Martinique.**

*Cf. le document en annexe pour le détail, en fonction des années.*

Ces données soulignent la spécificité du public de l'université des Antilles.

## **C-Un contexte académique pertinent**

La classe prépa Talents s'inscrira dans un contexte particulièrement favorable :

- **Le « Centre de Recherche en Economie et en Droit sur le Développement insulaire » (CREDDI) comprend un sous-axe « Société, justice et économie : acteurs et arbitrages »** qui permettra aux étudiants de s'immerger, grâce aux manifestations scientifiques organisées régulièrement, dans les problématiques de la justice, de façon générale, et plus spécifiquement des territoires d'Outre-Mer.

- **Une grande proximité entre les juridictions de la Guadeloupe et l'université des Antilles**

Ont ainsi été conclues les conventions suivantes :

-une convention entre l'université des Antilles et le Tribunal administratif de Basse-Terre (2023), cf. annexes ;

-une convention entre l'université des Antilles et le Tribunal judiciaire de Pointe-à-Pitre (2024), cf. annexes ;

Par ailleurs, une convention entre l'université et la Cour d'appel de Basse-Terre est en cours d'élaboration.

Ces rapprochements permettront aux étudiants de la classe prépa Talents d'être accueillis au sein des juridictions de la Guadeloupe, pour des stages ou des recherches sur la pratique judiciaire sur le territoire. Des colloques, rassemblant les magistrats et les enseignants de la Faculté Science Juridique et Economiques (SJE), sont également prévus pour les années à venir.

L'environnement judiciaire est donc parfaitement adéquat.

- **Deux conventions, l'une avec l'ordre des avocats et l'autre avec la DEETS, sont en cours d'élaboration :**

**Une convention entre l'université des Antilles**, convention initiée par la Faculté SJE de l'université des Antilles, **et l'ordre des avocats** du Barreau de la Guadeloupe, Saint Martin et Saint Barthélemy. Il s'agit de permettre la réalisation de colloques, de conférences et de séminaires ; l'accueil des étudiants dans les cabinets d'avocats et la mise en place d'une clinique juridique à la Faculté SJE.

**Une convention entre l'université des Antilles**, convention initiée par la Faculté SJE, **et la direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Guadeloupe (DEETS)**. Cette convention vise à développer un partenariat en matière d'information (dans le cadre de journées « portes ouvertes » à l'université), de formation (notamment en matière de droit du travail, d'hygiène et de santé-sécurité au travail) et de professionnalisation des étudiants (par l'accueil des étudiants en stage).

- **Au sein de la Faculté SJE de l'université des Antilles, il existe un Master 2 « Justice, procès, procédures »** parfaitement en adéquation

avec le projet classe prépa Talent et dans lequel des magistrats de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif dispensent des cours.

- Un projet « **Droit Vivant** » au sein de la Faculté SJE devrait être mis en place, progressivement, au cours de l'année universitaire 2024-25. Ce projet s'articule autour d'un atelier d'accès au droit (en Licence 3) et d'une clinique juridique (dans le Master). Il vise, d'une part, à impulser et soutenir une dynamique d'appropriation et de transposition des savoirs juridiques des étudiants au bénéfice de la société civile et à encourager la recherche juridique.

## **II**

# **Quel parcours de formation ?**

## **II-Le parcours de formation envisagé**

Le nombre de places de la classe prépa Talents est fixé à 18 maximum mais il apparaît raisonnable de retenir une montée en puissance de ce dispositif : la première année, il pourrait être de 6-7 élèves, puis de 10 l'année suivante pour parvenir à son maximum au bout de trois ans.

Au terme de l'année de formation, l'étudiant se verra délivrer automatiquement un Diplôme Universitaire de Culture juridique et pratiques judiciaires.

### **A-La sensibilisation du public étudiant pour assurer la réussite de la classe prépa Talent de la Faculté SJE, de l'université des Antilles**

- Des informations sur la classe prépa Talents seront données lors de la journée « portes ouvertes » organisée annuellement à l'université des Antilles sur les deux pôles. Cette journée, animée par le personnel enseignant et administratif, permet de toucher un large public qui souhaite intégrer l'université, soit après le Baccalauréat soit plus tardivement.
- Au sein de l'université des Antilles, des réunions seront prévues pour informer, de la façon la plus complète, les étudiants, à compter de la deuxième année de Licence, en droit et en science politique, pour expliquer ce qu'est la classe prépa Talents, son mécanisme, son utilité, ses objectifs, etc.  
Plus spécifiquement seront organisées des réunions pour les étudiants de troisième année de Licence et de Master 1 et 2.
- Grâce aux liens avec l'université de la Guyane, cette information pourra également être diffusée au sein de cette Université.
- Ces réunions d'information, précédant la mise en place du dispositif et renouvelées par la suite, devraient permettre d'atteindre, au fur et à mesure, le nombre d'étudiants espéré.
- Pour les étudiants qui seraient intéressés par cette classe prépa Talents, les stages, optionnels et obligatoires, réalisés pendant la Licence et le Master, seront orientés vers le monde judiciaire.
- En lien avec la clinique juridique, un travail sur la résolution de cas concrets permettra de former les étudiants à partir de la troisième année de Licence.
- Pour les étudiants intéressés, un Master 2 « *Justice, procès, procédure* » offre la possibilité d'une spécialisation préalable à l'intégration de la classe Prépa Talent.

L'objectif est de disposer d'un vivier de 20-25 étudiants environ ; la sélection s'effectuera par une commission de l'ENM.



## **B-Le rythme de la formation**

Le parcours de formation est rythmé de la manière suivante :

**Rentrée** : le lundi 22 septembre 2025.

**Pour la préparation à l'admissibilité**, le rythme sera de 3 semaines de cours par mois, soit 16 heures chaque semaine, sur les mois d'octobre, novembre, janvier, février et mars, et de 2 semaines pour les mois de décembre, avril et mai, pour **un total de 336 heures au global**, à raison de :

- 2 heures par semaine de Droit civil (Sources, Droit des personnes et de la famille, Droit des obligations et Droit des biens) ;
- 2 heures par semaine de Procédure civile et Procédures civiles d'exécution ;
- 2 heures par semaine de Droit pénal (général et spécial) ;
- 2 heures par semaine de Procédure pénale ;
- 4 heures par semaine de Droit public (L'Etat sous la V<sup>e</sup> République, Libertés publiques et droits de l'homme) ;
- 4 heures par semaine de Culture générale et Culture judiciaire ;
- Des enseignements de méthodologie seront organisés, en sus des enseignements théoriques, pour un volume de 30 heures sur l'ensemble de l'année.

**Chaque semaine aura lieu un galop d'essai**, en alternance sur chacune des matières de l'admissibilité du concours.

**Trois concours blancs seront organisés** : la semaine du 8 décembre 2025, la semaine du 16 février 2026 et la semaine du 20 avril 2026.

Le rythme de 3 semaines de cours par mois est établi pour permettre, **la semaine restante**, des stages immersifs en juridiction ou au sein d'administrations, des sorties et activités culturelles, la participation à des colloques et des conférences en lien avec la justice, etc. Il est également établi pour permettre des rencontres plus longues avec les tuteurs pédagogiques (magistrats du ressort de la Cour d'appel de Basse-Terre).

**Pour la préparation à l'admission**, les enseignements reprendront le lundi 1er juin au vendredi 10 juillet 2026 et du lundi 24 août jusqu'au 11 septembre 2026.

Le volume horaire sera le suivant :

- Anglais (25h) avec accès en illimité au laboratoire de langues
- Mise en situation professionnelle (10h)
- Droit de l'Union européenne (actualisation 10h) OU
- Droit administratif (actualisation 10h) OU
- Droit international privé (actualisation 10h)

ET

- Droit social (actualisation 10h) OU
- Droit des affaires (actualisation 10h)

### **C-Un encadrement des élèves renforcé**

#### ➤ ***Un tutorat spécifique***

Le tutorat sera organisé, à raison d'un magistrat par élève de la classe, avec une rencontre en présentiel chaque semaine et des échanges par messagerie trois fois par semaine ou à la demande de l'élève.

#### ➤ ***Un coach individuel***

Compte tenu des caractéristiques du public de la classe prépa Talents, un professeur de français accompagnera chaque étudiant individuellement pour l'entraîner dans des exercices de grammaire, d'orthographe, de synthèse, de résumé, etc. Il est possible de prévoir un enseignement de deux heures par semaine.

#### ➤ ***Un accent sur la culture générale***

Une attention particulière sera accordée à la culture générale, élément clef de la formation puisque la plupart des élèves ne bénéficient pas de connaissances générales dans le domaine de l'histoire, de la littérature, des arts, etc.

Les cours de culture générale seront précédés d'une bibliographie et d'une filmographie spécifique. Ils seront clôturés par des Quizz ou QCM.

### **D-Les intervenants de la formation**

L'objectif de la classe prépa Talents est de permettre aux élèves de passer et d'obtenir le premier concours d'accès à l'ENM. Il apparaît donc utile de varier les intervenants de la formation, en suscitant le concours non seulement d'universitaires mais aussi de magistrats.

Des conférences professionnalisantes seront organisées une fois par mois pour présenter la diversité des métiers de magistrat.

### **E-Les stages**

Les stages auront lieu régulièrement, pour familiariser les élèves non seulement avec le fonctionnement des juridictions, mais aussi avec le fonctionnement des administrations. En effet, depuis la réforme de la scolarité à l'ENM, certains enseignements communs sont dispensés pour les 14 écoles du service public. Il apparaît ainsi logique, dans cette perspective, de préparer les élèves à la vie des juridictions mais aussi des administrations publiques.

Les stages pourront s'effectuer à la Cour d'appel de Basse-Terre ou dans l'un des tribunaux judiciaires du ressort, à savoir Pointe-à-Pitre et Basse-Terre mais également au sein de la juridiction administrative de Basse-Terre.

## **F-Les activités culturelles**

### **Les activités culturelles « hors les murs »**

➤ ***Des visites de musées et de monuments historiques seront organisées :***

-« Mémorial Acte » ou « MACTe » Le MACTe est une institution culturelle dédiée à l'histoire, au patrimoine et à la mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et de ses abolitions.

- Musée Départemental d'Art et d'Histoire, le « Musarth » (ex Musée Victor Schoelcher) à Pointe-à-Pitre. Le Musarth contient des collections d'œuvres d'art offertes par Victor Schoelcher complétée, au fil du temps, par l'acquisition d'œuvres d'art, d'objets et de documents essentiellement liés à l'histoire de l'esclavage et de ses abolitions.

-Musée archéologique Edgar Clerc au Moule. Edgar Clerc est l'archéologue qui a découvert le site de Morel, attestant d'une présence Amérindienne sur le territoire du Moule. Le musée présente une collection variée d'objets témoignant du passage des peuples amérindiens : vases en terre cuite, amulettes en bois, colliers funéraires, parures, etc.

-Visite du Fort Delgrès à Basse-Terre, monument historique témoin de la résistance au rétablissement de l'esclavage en Guadeloupe.

➤ ***Activités liées à l'environnement et à la biodiversité***

Randonnées dans le Parc national de la Guadeloupe

Visite du Parc des roches gravées à Trois-Rivières

De la Centrale géothermique à Bouillante

De l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE) à Petit-Bourg

De l'Agence régionale de la biodiversité des îles de la Guadeloupe à Gourbeyre

### **La culture à l'université**

Un module pourrait avoir pour thème « ***Cinéma et justice*** ». Précisément, cinq séances seraient organisées (chacune par un enseignant différent) d'une durée de trois heures sur cinq thématiques en lien avec la justice au sens large, telles que le procès, les enquêtes policières, la violence au sein du couple, la protection de l'enfance, etc.

***La bibliothèque universitaire des Antilles*** organise de nombreuses activités culturelles tout au long de l'année.

### **III**

## **Une évaluation nécessaire**

### **III-L'évaluation de la formation**

Une formation qui permet d'assurer une diversité dans les concours de recrutement, avec des financements publics, doit mettre en place une évaluation.

Elle reposera sur plusieurs éléments :

- Une évaluation par les élèves de chaque enseignement (1 fois par an)
- Une évaluation des stages par les élèves
- Une évaluation du tutorat
- La mise en place d'un Conseil de perfectionnement de la formation composé des élèves, des intervenants et de deux représentants de l'ENM, pour identifier les difficultés éventuelles du programme, les évolutions envisageables pour améliorer le dispositif, les lacunes, etc.

## **Annexes**

- 1- Tableaux récapitulatifs détaillés sur le nombre d'étudiants inscrits à l'université des Antilles en fonction de la filière, du pôle, des années et du pourcentage de boursiers
- 2- Convention entre l'université des Antilles et le Tribunal judiciaire de Pointe-à-Pitre (2024)
- 3- Convention entre l'université des Antilles et le Tribunal administratif de Basse-Terre (2023)